

<http://divergences.be/spip.php?article3167>



Qu'est ce que le SNU ?

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - Avant - SNU -



Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2019

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Vvoici les grandes lignes du projet de Service national universel (SNU).

Il concerne les jeunes (filles et garçons) à partir de 16 ans.

Le SNU a été élaboré par une commission présidée par le général Menaouine, dont tous les membres ont été nommés personnellement par Macron.

Il est sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation nationale, mais Florence Parly la ministre des armées affirme que "le Ministère des armées aura tout son rôle à jouer dans le futur service national universel" et évoque le rôle que "la garde nationale pourra être amenée à jouer dans ce dispositif d'envergure".

L'objection de conscience ne pourra être invoquée, sous prétexte que ce n'est pas un service militaire !

Objectifs

"Inculquer aux jeunes la discipline, l'autorité, les priorités stratégiques de la France", Macron.

"Ce service national servira en cas de crise de disposer d'un réservoir complémentaire de la Garde nationale", Macron.

"Chaque génération doit, autour de sa majorité, prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale et s'approprier les moyens d'en comprendre les outils et de discerner le rôle que chacun peut y jouer", rapport Menaouine.

"Il s'agit d'effectuer une sensibilisation approfondie par des personnels compétents en matière de défense et de sécurité nationales et européennes : connaissance des menaces, moyens et organisations pour y remédier, présentation des différentes formes d'engagement relevant de la sphère de la sécurité", rapport Menaouine.

Phase de "préfiguration" (2019 - 2020)

– > Depuis mars, le gouvernement a lancé une campagne de recrutement dans 13 départements "pilotes" pour démarrer une phase test en juin avec 3 000 volontaires âgés de 15 à 16 ans ayant terminé leur année de 3ème : Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Guyane, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Loire Atlantique, Morbihan, Nord, Puy-de-Dôme, Vaucluse, Val d'Oise

– > Le rapport Menaouine rappelle "l'efficacité souvent démontrée des méthodes militaires de formation à la conduite de groupe par les cadres de contact", les encadrants seront donc formés par l'armée et l'OTIAD (Organisation territoriale interarmées de défense) sollicite "des volontaires parmi les anciens militaires et les réservistes pour l'encadrement du SNU".

Les jeunes en uniforme participeront à un séjour de "cohésion sociale" de 15 jours démarrant le 16 juin 2019, afin de "développer une culture de l'engagement et prendre conscience des enjeux de la défense et de la sécurité nationale". Ils seront en internat ou dans des bâtiments de l'armée : réveil 6 H 30, lever des couleurs avec chant de l'Hymne national : "Ce moment de communion républicaine est important" (Gabriel Attal).

Regroupés par "maisonnées" de 10 avec un encadrant, ils échangeront tous les soirs sur ce qu'ils ont appris dans la

journée.

– > Ils réaliseront dans un second temps une "mission d'intérêt général" (armée, associations, collectivités) de 15 jours, entre juillet 2019 et juin 2020.

– > En 2020 une 2ème "fournée" devrait compter 40 000 jeunes de tous les départements, pour concerner progressivement toute une classe d'âge en 2026 : 800 000 jeunes. Mais le groupe de travail prévoit qu'un peu plus de 700 000 suivront le SNU :

24 000 défections "par conviction, refus d'autorité, désintérêt"

8 000 handicapés

2 000 filles enceintes ou mères de famille

40 000 jeunes à l'étranger

Phase de fonctionnement (à partir de 2021)

Si tout se passe sans trop de contestations :

– > Avant l'âge de 16 ans : "sensibilisation dès l'école primaire avec un enseignement civique et moral" et une information sur le SNU

– > Les 2 séjours de 15 jours vers 16 ans deviennent obligatoires : "Le caractère obligatoire de cette période serait sanctionné par des moyens analogues à ceux en vigueur aujourd'hui pour la Journée défense et citoyenneté : impossibilité de passer le code, de passer le baccalauréat ou un autre diplôme, exclusion de concours administratifs", rapport Menaouine.

-Â» Entre 18 ans et 25 ans "s'il le souhaite l'appelé pourra poursuivre son engagement en devenant cadet de la Sécurité civile, volontaire dans les Armées, associations..." pour une période de 3 à 12 mois.

Ils fourniront ainsi une main d'œuvre abondante, sans droit au chômage, ne faisant pas grève, ne dépendant pas du Code du Travail, bon marché (600 € par mois pour 24 H à 35 H de travail, au-dessous du seuil de pauvreté) : on voit ainsi réapparaître le Contrat Première Embauche (CPE).